

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PROCES-VERBAL

4^e séance

De la séance ordinaire du

de la législature
2021-2026

Jeudi 9 décembre 2021, 19h

En la grande salle de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. THIERRY HENRY**

Sont présents : 40 Conseillères et Conseillers à l'appel (6 Conseillers arriveront en retard).

Excusés :
BARRETO Marine
CUGNONI Pascal
DERIAZ Guillaume
GHEBBARI ABDELGHAFOUR Nassira
HORNUNG Pierre-Olivier
MANCINI Graziano
MÖCKLI Gaétan
SABY Maxime
STRAESSLE Laurent

Huissier : CORNU Jean-Marie
Procès-verbal : KAUFMANN Manuela

M. le Président Thierry HENRY ouvre la 4^e séance de la législature et informe que le port du masque est obligatoire, pour respecter les consignes liées à l'épidémie provoquée par le coronavirus. En plus du masque, le public et la presse doivent présenter un certificat Covid valable.

Il salue Mme la Syndique Claudia PERRIN, MM. les Municipaux Blaise JAUNIN, Denis FAVRE, Luigi MANCINI et Patrick OPPLIGER, Mme Sandra CACCIA, boursière, et M. Lorenzo GALLIARDI, apprenti.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 24 novembre 2021.

1. Appel

40 Conseillères et Conseillers sont présents sur 55. Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune demande de modification.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
5. Préavis municipal N° 07/2021 « Budget 2022 »
6. Préavis municipal N° 08/2021 « Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 »

7. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
8. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
9. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

M. le Président Thierry HENRY aborde les points suivants :

- Les PV des séances du 25 novembre, 9 et 14 décembre seront présentés au premier Conseil de 2022 ;
- Résultats des votations fédérales du 28 novembre 2021 : taux de participation 63% ;
Objet 1 : Initiative sur les soins infirmiers : oui 888, non 411 ;
Objet 2 : Initiative sur la justice : oui 316, non 946 ;
Objet 3 : Loi COVID-19 : oui 845, non 454 ;
- Les dates provisoires pour les séances du Conseil en 2022 : les 24 mars, 19 mai, 23 juin ;
- Prochain Conseil mardi 14 décembre 2021 ;
- Enveloppes vides reçues par les Conseillers : il s'agit d'une erreur des apprentis de la commune. Elles auraient dû contenir la convocation au Conseil du 14 décembre 2021 ;
- Problème de communication entre le Bureau du Conseil et le Greffe au sujet de l'envoi du Budget en version papier. L'envoi électronique est valable pour tous les documents, sauf le Budget, les Comptes et le Rapport de gestion. En 2022 un nouveau sondage sera fait à ce sujet ;
- Elections cantonales 20 mars 2022 : les Conseillers qui ne seront pas disponibles pour le dépouillement sont priés de s'annoncer.

4. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Claudia PERRIN lit le texte suivant :

Fermeture de la rencontre parents-enfants /consultation des infirmières petite enfance de Romanel

La Fondation soins Lausanne a informé la commune de la fermeture de la rencontre parents-enfants/consultation de Romanel qui a lieu depuis plusieurs années au collège des Esserpys le mardi après – midi. En effet, la fréquentation, qui a toujours été assez basse, est vraiment insuffisante depuis plusieurs mois. La dernière prestation des infirmières petite enfance se déroulera le 21 décembre 2021.

M. le Municipal Denis FAVRE informe que la commune a signé l'accord cadre pour le PAC de Vernand, ce qui lui donne la possibilité de participer aux décisions.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER informe que, suite au vœu de M. Muggli, une rencontre a eu lieu avec la direction de l'aéroport de la Blécherette le 29 novembre 2021. Actuellement on enregistre 38'000 mouvements annuels (un mouvement=un décollage et un atterrissage) et le maximum autorisé est de 45'000. Pour des raisons de sécurité, la

préférence est donnée aux décollages vers le Sud et la situation ne devrait pas changer. Pour les pilotes qui ne respecteraient pas les indications, les riverains sont invités à contacter l'aéroport le plus rapidement possible. Une nouvelle rencontre aura lieu dans le premier trimestre 2022.

Pour réagir à la suggestion de M. Noël d'un rapprochement avec l'Association de défense des riverains de la Blécherette, il faut noter que cette association souhaite des décollages au Nord.

Quant à la remarque de M. Lob sur les bus TL desservant Romanel le matin, on peut supposer que la surcharge est due aux travaux sur la ligne du LEB et aux bus de substitution.

Il ajoute une information concernant le remplacement des trains par des bus entre Echallens et la gare de Lausanne dimanche 12 décembre.

M. le Municipal Luigi MANCINI informe que le Canton a approuvé le Règlement de police et le Règlement sur les émoluments au contrôle des habitants. Pour répondre à des remarques de certaines sociétés locales au sujet du calendrier de l'Avent 2021, un montant de CHF 2'000.- figure au budget. Quant aux illuminations de Noël, un préavis sera présenté au Conseil en 2022.

M. le Président Thierry HENRY rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

5. Préavis municipal N° 07/2021 « Budget 2022 »

M. le Conseiller Philippe URNER lit le rapport de la commission des finances, qui propose d'adopter le préavis tel que présenté.

Pages jaunes (1-13) Pas de discussion.

Pages blanches (15-94)

Administration générale (17-27)

Discussion

M. le Conseiller Romain BIRBAUM : Pour le poste 180 LEB – TL – autres lignes (3517.00 Participation déficit exploitation/renouvellement technique) il a constaté une augmentation de 30% de la participation au déficit et souhaite avoir des explications par rapport à ce sujet.

M. le Municipal Denis FAVRE répond que la commune n'a aucune maîtrise sur la participation, qui est basée sur une loi cantonale. Ce montant, décidé en fonction des moyens à disposition de la commune, permet de parer uniquement au déficit d'exploitation, il n'a donc rien à voir avec les infrastructures.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM estime que les calculs mériteraient plus de transparence. Comparé à Cheseaux, Romanel a moins de moyens de desserte après la fermeture de la gare du Lussex en 2021. Comment cette participation est-elle répartie auprès des autres communes ?

M. le Municipal Denis FAVRE s'engage à donner des explications à la présentation des comptes, qui seront des chiffres avérés.

M. le Conseiller Jérôme THUILLARD ne trouve pas dans le budget un montant alloué à la commission de jeunesse, ce qui l'empêche de faire des projets.

Finances (29-31)

Discussion

M. le Municipal Luigi MANCINI répond à M. Thuillard que la commission de jeunesse peut bénéficier d'un montant maximal de CHF 5'000.-, y compris les jetons de présence (chapitres 10 et 153 du budget).

Domaines et bâtiments (33-41) Pas de discussion.

Travaux (43-53) Pas de discussion.

Instruction publique et cultes (55-67) Pas de discussion.

Police (68-73) Sécurité sociale (75-83) Pas de discussion.

Services industriels 85-87) Pas de discussion.

Pages bleues (95-101)¹

Discussion

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI souhaite des explications sur ce qui est quasi sûr d'être fait les 5 prochaines années et sur ce qui sera reporté. L'expérience du passé montre que seulement un tiers des projets sont réalisés.

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'il s'agit d'une compétence de la Municipalité, conformément à l'article 18 du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 197 : « 1 La municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissements. 2 Ce plan est présenté au conseil général ou communal, en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote. » Il continue en expliquant qu'un investissement, on peut le prévoir, mais par la suite on le fait soit par priorité soit par opportunité. Il estime que 45-50% des projets seront réalisés. Même si on sait que certains auront besoin de plus de temps, par exemple La Sauge, il faut quand même les préciser dans le plan d'investissement. D'autres investissements pourraient être retardés par des oppositions, comme par exemple la place de la Gare. Ces pages bleues, même si elles ne sont pas votées, permettent d'avoir une idée de ce que prévoit la Municipalité.

Mme la Conseillère Aurélie FAYET demande à quoi correspondent les CHF 200'000.- à la page 100 « Bâtiments – Constructions : 2 Création infrastructures pré, para-scolaires », étant donné qu'un nouveau collège sera construit.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que cet argent sera consacré en 2022 à un concours architectural pour un nouveau bâtiment accueillant la petite enfance.

Page rose (103)

Conclusions

Discussion générale

¹ Les pages bleues ne sont pas soumises au vote du Conseil. Elles donnent une idée de ce que la Municipalité veut faire.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande de quelle manière sera envisagé le montant pour les illuminations de Noël : en amendant le budget ou en attendant un préavis de la Municipalité à ce sujet ?

M. le Municipal Denis FAVRE préfère revenir au printemps avec un crédit complémentaire au budget, solution qui permettrait de préciser les détails de cette dépense.

M. le Municipal Luigi MANCINI précise qu'un éclairage fixe sur les bâtiments impliquera un amortissement sur 10 ans. Pour ce qui est des illuminations, la réflexion porte sur la possibilité de louer chaque année de nouvelles installations.

M. le Conseiller Henri PISANI exprime sa préférence pour un crédit additionnel. Par ailleurs, il explique que la commission des finances n'a pas souhaité amender les conclusions du préavis, vu la difficulté supplémentaire posée par le récent changement du système péréquatif vertical et horizontal. Néanmoins, il assure de toute la vigilance de la COFIN lors de l'analyse des comptes 2021.

M. le Président Thierry HENRY explique aux nouveaux membres que la facture sociale est un élément très important du budget, qu'elle change chaque année et que la commune n'a pas de marge de manœuvre à ce sujet. Ensuite il relit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 07/2021 « Budget 2022 » adopté en séance de Municipalité du 1 novembre 2021;
 - ouï le rapport de la commission des finances ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**
- d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2022 présentant un excédent de charges de CHF 594'900.--.

Votants : 45

Pour : unanimité.

Contre : 0

Abstentions : 0

Le préavis est adopté à l'unanimité.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie le Conseil pour sa confiance, la commission des finances pour sa collaboration, Mme Caccia, boursière, et M. Galliardi, apprenti, pour tout le travail accompli.

6. Préavis municipal N° 08/2021 « Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 »

M. le Conseiller Philippe NOËL lit le rapport de la commission des finances qui propose d'adopter le préavis.

Discussion

M. le Conseiller François MORIER demande si la limite de dette de 250% et le constat que Romanel est aujourd'hui à 84% se réfèrent à la même chose.

M. le Municipal Denis FAVRE répond que les 84% se basent sur des comptes existants, donc sur quelque chose d'avéré. Pour les investissements, il espère qu'ils seront couverts par la marge d'autofinancement, mais il craint que ce ne soit pas suffisant. Le plafond d'endettement sera fixé pour toute la législature. Si le plafond est fixé trop bas et que les investissements le dépassent, c'est compliqué avec le Canton, car il faut refaire une planification. Mais en prenant le maximum, 250%, la Municipalité ne sera pas contrainte à cela. C'est vrai que si la commune faisait tous les investissements des pages bleues, même cette limite serait dépassée. D'où l'obligation pour la Municipalité de prioriser les investissements. Il estime que Romanel arrivera peut-être à 100%. Il ne faut en aucun cas arriver à 249%.

M. le Conseiller François MORIER veut savoir si le point critique serait atteint en arrivant au plafond d'endettement de CHF 42'000'000.-

M. le Municipal Denis FAVRE répond qu'un endettement de 250% serait critique. Il pense qu'à partir de 150-180% la commune aurait de la peine à équilibrer le budget de fonctionnement. Si la Municipalité propose le maximum, ce n'est pas pour en dépenser autant, mais pour ne pas avoir à refaire les calculs. L'idée est de rester le plus bas possible.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI demande s'il ne faudrait pas parler également du plafond de cautionnement.

M. le Municipal Denis FAVRE précise que le plafond d'endettement devrait être diminué par rapport aux cautionnements à donner. Par contre, il faudrait savoir si ces cautionnements sont risqués ou pas. Il explique que les risques sont quasi nuls, car Romanel cautionne d'autres communes. C'est pour cela qu'ils ne doivent pas être soustraits au plafond d'endettement.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande si la salle de gym du futur collège sera intégrée dans L'ASIGOS +, vu qu'elle ne figure pas aux investissements de Romanel.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que la salle de gym est un bâtiment scolaire et que, selon les statuts ASIGOS, c'est l'association intercommunale qui la finance. Cette information figure dans les documents présentés au Conseil du 25 novembre 2021 : le collège et la salle de gym VD4 seront financés par l'ASIGOS.

M. le Conseiller Lionel PISANI demande comment sera traité financièrement l'éventuel achat des parcelles 195, 196 et 197 pour la construction du nouveau collège.

M. le Municipal Denis FAVRE répond que ce n'est pas prévu dans les investissements, car la Municipalité ne voulait pas les charger inutilement, et que c'est quelque chose qui sera décidé rapidement. Des fois la commune a à faire à des investissements qui n'étaient pas prévus, mais qui se font quand même. Bien sûr, le Conseil aura son mot à dire.

M. le Président Thierry HENRY relit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 08/2021, « **Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026** » adopté en séance de Municipalité du 1^{er} novembre 2021 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. de fixer et d'adopter le plafond d'endettement à CHF 42'000'000.- pour la législature 2021 — 2026 ;
2. de charger la Municipalité de le communiquer à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes pour en prendre acte.

Vote:

Votants : 45
 Abstentions : 0
 Pour : unanimité.
 Contre : 0

Le préavis est adopté à l'unanimité.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie pour le vote et assure le Conseil que la Municipalité s'efforce de prioriser les investissements.

7. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

M. le Municipal Luigi MANCINI donne des éléments de réponse concernant le « Postulat pour encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques » déposé par Romain Birbaum, Christian Bovey, Ariane Morand, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti, François Studer au Conseil du 18 février 2021.

« Une séance a eu lieu avec un de nos partenaires pour définir une solution clé en main ou pour une réduction sur la fourniture du matériel. En ce qui concerne l'équipement de nos toits pour une installation photovoltaïque, une étude va être entreprise dès l'année prochaine pour définir l'investissement, qui ne figure pas dans les pages bleues du budget. La Municipalité vous présentera une réponse à votre postulat ou un préavis au mois de mars 2022. »

M. le Conseiller Simon SCHULÉ lit le postulat suivant :

« INITIATIVE N° 02 / 2021 au Conseil communal

Postulat Simon SCHULÉ - Simon LOB – Luis BORDA – Jérémie DÄHLER – Martina FANTIN – Daniel SPÖRRI – Aurélie FAYET **« Demande d'étudier l'opportunité d'une installation sportive de type pumptrack à Romanel-sur-Lausanne. »**

Introduction

Notre commune n'a plus construit d'infrastructures sportives pour la jeunesse depuis de nombreuses années et l'offre de divertissement pour les jeunes est très limitée.

Il manque en particulier des installations pour la pratique de sports à roues comme la trottinette, le skateboard ou le vélo.

Nous souhaitons que la Municipalité étudie la possibilité de créer une offre dans ce domaine au moyen de l'installation d'un circuit de pumptrack.

Développement

Le pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs (vélo, trottinettes, skateboards, patins à roulettes).

Il permet entre autres de

- Faire de l'exercice à tous les âges, il est relativement facile de commencer.*
- Créer un lien entre les usagers, indépendamment de leur âge et de leur profil.*
- Proposer des événements sportifs et de la promotion de l'activité physique.*

Ces deux dernières années, de nombreuses communes de Suisse romande (Pampigny,

Neuchâtel, Bulle, Gland, Yverdon, Martigny, Ecublens) se sont lancées dans des projets de ce type.

L'aménagement et l'entretien de ce genre d'installation sont peu coûteux. D'après nos recherches et des devis d'un fournisseur suisse, l'ordre de grandeur pour la construction d'un circuit est de 50'000.- pour un parcours modulaire en fibre de verre en boucle et de 150'000.- pour un parcours asphalté intégré au terrain. En outre, la seconde option remplit à priori les conditions pour une subvention du Fonds du Sport Vaudois.

Conclusion

L'installation d'un circuit de pumptrack nous semble offrir un excellent rapport divertissement-coût-inconvénients pour enrichir l'offre sportive de notre commune. Nous vous demandons donc de soutenir ce postulat afin qu'il soit traité par la Municipalité.
Romanel-sur-Lausanne, le 9 décembre 2021 »

Vote sur la recevabilité du postulat : accepté à l'unanimité.

Vote sur la prise en considération : accepté à l'unanimité. Le postulat est renvoyé à la Municipalité pour analyse et rapport.

8. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

Commission de recours en matière de taxes et impôts

M. le Conseiller Henri PISANI informe que la commission a reçu une réclamation à examiner. Il invite de manière officielle la Municipalité à prendre toutes les mesures possibles pour protéger ses intérêts lors de révisions d'estimations fiscales.

9. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR se réfère à la signature de l'accord cadre du PAC de Vernand, telle que présentée par M. Denis Favre. Selon ses souvenirs, après abandon du PDLi, dans lequel la commune avait investi pas mal d'argent, il était convenu que la commune de Romanel n'allait plus dépenser d'argent pour un nouveau PAC. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. le Municipal Denis FAVRE précise que, pour le PDLi, la commune de Romanel avait dépensé CHF 200'000.-. L'actuel PAC prend en compte les structures à mettre en place et son intérêt pour Romanel, c'est que la Municipalité pourrait défendre son point de vue. Le PAC lui-même sera payé par l'Etat, mais la commune pourrait contribuer financièrement aux infrastructures réalisées sur son territoire.

Mme la Conseillère Aurélie FAYET voudrait avoir des informations sur ce qui est en train de se construire au croisement entre le chemin du Village et le chemin des Tilleuls.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que c'est un bâtiment d'habitation.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ signale qu'en bas du chemin du Village, les feux ne sont pas munis d'avertissement sonore pour les piétons.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER en prend note et cherchera une solution avec l'aide de l'assistant de police.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI remercie M. Oppliger pour les contacts avec l'aéroport de La Blécherette. Par ailleurs, la stratégie consistant en un rapprochement avec l'association des riverains lausannois ne semblant pas être la bonne, il propose que la Municipalité contacte d'autres communes du Nord pour faire front contre l'augmentation des décollages et atterrissages dans cette direction. Il incite également les Conseillers à dénoncer les vols non-règlementaires, à l'adresse info@lausanne-airport.ch, en précisant l'heure des mouvements, la direction, la couleur de l'avion...

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande à la Municipalité de défendre l'ouverture du chemin des Planchettes, lors des négociations dans le cadre du PAC de Vernand. Cette perspective est plus favorable, sinon tout le trafic engendré par l'éventuelle ouverture du Barreau de Fontany se retrouvera à Romanel. Il estime que Lausanne est « champion du monde pour avoir moins de voitures et pour les envoyer vers Romanel : les usagers du stade de la Tuilière viennent sur le parking de la Migros à Romanel, le SAN viendra sur nous. Les camions n'ont qu'à sortir au chemin des Planchettes où il y a déjà une sortie. »

M. le Conseiller Olivier BOVEY interpelle la Municipalité sur la manière dont elle va communiquer la subvention de la zone 16 pour les jeunes.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que l'information sera publiée sur le site de la commune et dans le *Romanel info* du mois de mars.

M. le Conseiller Henri PISANI revient avec la question posée au Conseil du 25 novembre sur la mise à disposition du parking de la Migros pour des manifestations au stade de la Tuilière. La Municipalité a-t-elle investigué à ce sujet ? Y a-t-il un accord ? Deuxièmement, il demande des explications concernant les travaux au chemin du Brit et au chemin de la Source. Quelle serait la date de fin de cette « organisation désorganisée » et de ce « perpétuel commencement » ?

M. le Municipal Patrick OPPLIGER réserve la réponse à ces deux questions pour la prochaine séance.

Mme la Conseillère Aurélie FAYET demande à quel moment la chaussée du chemin du Village recevra la couche finale de bitume.

M. le Municipal Denis FAVRE répond que dans le cas des fouilles de cette ampleur, il faut du temps pour que la terre se retasse, entre 6 et 8 mois. Les travaux seront finis dans le courant de l'été 2022, car le bitume doit être posé à chaud.

M. le Conseiller Lionel PISANI remercie M. Cornu, assistant de police, d'avoir amendé les propriétaires des voitures garées illégalement le soir au chemin du Taulard. Il demande à la Municipalité si de nouvelles places de parking blanches seront créées aux environs des nouvelles constructions.

M. le Municipal Luigi MANCINI informe qu'il a été assermenté pour mettre des amendes d'ordre et, à la suite de cette nouvelle fonction, ses collègues l'appellent « stylo d'or ». En une semaine, il a déjà fait un carnet. D'ailleurs, ce soir il remettra cela avec M. Cornu, en rentrant chez lui. Concernant de nouvelles places de parking, une proposition sera soumise au Conseil.

M. le Municipal Luigi MANCINI revient sur la présentation des propositions d'implantation du nouveau collège. Le but était de sonder le Conseil communal. Il remercie d'ailleurs toutes les personnes qui l'ont contacté à ce sujet, dans des conversations ou des messages envoyés. 4 gros chantiers attendent la commune ces prochaines années :

- La gestion de la circulation routière et le trafic sur la commune
- Les infrastructures scolaires, parascolaires et préscolaires

- La Place de la Gare
- Les canalisations eaux claires, eaux usées

La Municipalité, sous la direction de Mme la Syndique, souhaite prendre une décision commune avec le Conseil communal pour l'implantation du nouveau collège, pour éviter un retrait de préavis ou un refus. Le 14 décembre, la Municipalité donnera une date pour discuter de l'emplacement du nouveau collège et d'un éventuel achat des parcelles 195, 196, 197. Il faudra prendre en considération les inconvénients liés au trafic et les inconnues. La commune financera le concours architectural et elle sera remboursée par ASIGOS au moment de la construction.

M. le Président Thierry informe que la prochaine séance du Conseil aura lieu mardi le 14 décembre 2021 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Thierry HENRY** annonce que la quatrième séance du Conseil arrive à sa fin et il remercie pour la participation.

Séance levée à 21h01.

Président

Secrétaire

Thierry HENRY

Manuela KAUFMANN

Procès-verbal adopté le 24 mars 2022